

ASSEMBLÉE NATIONALE

PLF POUR 2023 - (N° 273)

AMENDEMENT

N ° I-CF831

présenté par

M. Sabatou, M. Lottiaux, M. Salmon et M. Schreck

ARTICLE ADDITIONNEL

AVANT L'ARTICLE 10 , insérer l'article suivant:

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.